



CAMEROON INCLUSIVE AND RESILIENT CITIES DEVELOPMENT PROJECT

PDVR

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE

**CELLULE DE COORDINATION DU PROJET
CREDIT NUMBER IDA-6132-CM**

DECISION N° 00520 /D/MINHDU/CC-PENR/PF/RPM/RPMJ/12-2024 DU 23 DEC 2024,
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE PAR PROCEDURE DE GRE A GRE RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET DES VILLES
ET GESTION FONCIERE DURABLES (PVGFD) DANS L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE PASSATION DES MARCHES
POUR PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT (PPSD) ET DU PPM DES 18 PREMIERS MOIS

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
Vu L'Accord de Crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
Vu La loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu La circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu La circulaire N°001/CAB/PK du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
Vu L'autorisation de Gré à Gré de la Banque Mondiale du 14 octobre 2024 ;
Vu La lettre d'Invitation adressée au Consultant du 24 Octobre 2024 ;
Vu Le procès-verbal des négociations du contrat ;
Vu Le procès-verbal d'examen Projet de Contrat Y compris dossier d'attribution par la CSPM du 17 décembre 2024

DECIDE •

Article 1^{er}– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt susmentionné :

Candidat	Montants	Délai D'exécution
Samson BOSSO BOSSO Email : <u>sbossobosso@yahoo.fr</u> Tél : +237 696 63 04 41	16 300 000 FCFA HTVA 19 437 750 FCFA TTC	Trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 23 DEC 2024

Le Ministre [auteur d'ouvrage]

Ampliations :

- ARMP ;
 - MINMAP ;
 - CSPM/PDVIR ;
 - CHRONO